



Communiqué de presse

Date : 15.04.2025

Défenses d'éléphant et sacs à main en cuir d'alligator : le Musée suisse des douanes propose une exposition sur les souvenirs de vacances interdits par la CITES

Aujourd'hui, tout le monde sait qu'à moins de disposer d'un certificat CITES, il est formellement interdit d'importer en Suisse des objets en ivoire, des sacs à main en peau d'alligator ou des produits à base d'animaux ou de plantes menacés d'extinction. Beaucoup ignorent en revanche que certains pays considèrent le ramassage de coquillages sur la plage comme une infraction. Pour attirer l'attention du public sur les espèces protégées par la CITES et expliquer le rôle crucial de la Douane dans ce domaine, le Musée suisse des douanes inaugure une nouvelle exposition intitulée « La conservation des espèces nous concerne tous », qui ouvrira ses portes le dimanche 20 avril, à l'occasion du lancement de la saison 2025. De nombreuses nouveautés attendent les visiteurs, notamment un jeu interactif, une salle de cinéma et deux défenses d'éléphant mesurant deux mètres chacune.

Chaque année, l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) saisit des objets qui ne respectent pas les dispositions de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Cet accord, dont la Suisse est l'un des cinq membres fondateurs et qui a été ratifié jusqu'ici par plus de 180 États, régit le commerce international en matière de faune et de flore sauvages afin de protéger quelque 40 000 espèces en voie d'extinction. Lors des contrôles, les collaborateurs de l'OFDF ciblent différents objets de contrebande, notamment des sacs à main ou des bracelets de montre en cuir de reptiles, des écharpes luxueuses en laine shahtoosh, des animaux empaillés ou des objets en ivoire. Toute personne ne respectant pas la loi s'expose non seulement à la saisie du bien interdit, mais aussi à une amende allant de 100 francs à 1 million de francs ainsi qu'à une peine privative de liberté de cinq ans au maximum.

La lutte contre le commerce illégal des espèces protégées repose principalement sur la sensibilisation et sur la formation du personnel douanier. Pour l'aider dans sa tâche, ce dernier peut compter sur des chiens dressés à cet effet. Une collaboration étroite avec les autorités nationales et internationales est également essentielle pour lutter efficacement contre ce fléau.

Organisée avec le concours de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), la nouvelle exposition « La conservation des espèces nous concerne tous » du Musée suisse des douanes de Cantine di Gandria présente les différents aspects de la CITES et sensibilise le public au respect des règles d'importation et au rôle fondamental que joue l'OFDF dans ce domaine.

Chambre des horreurs et salle de cinéma

Une partie des marchandises interceptées par l'OFDF est entreposée dans la salle des objets confisqués de l'OSAV. Le Musée suisse des douanes en expose une sélection dans la « chambre des horreurs », une salle remplie d'objets exotiques et insolites : on y trouve, par exemple, une peau d'ours polaire avec la tête, des objets en ivoire finement sculptés, des crânes d'animaux de différentes espèces et dimensions, des serpents empaillés, des soupes d'orchidées et bien d'autres objets. En plus d'un jeu interactif pour les petits, de vidéos interactives et de deux défenses d'éléphant grandeur nature, le Musée suisse des douanes inaugure cette année aussi une salle de cinéma.

L'exposition « Une frontière entre pauvreté et persécutions », qui est désormais une exposition permanente, et l'exposition de photographies intitulée « Migration » restent visibles. La nouvelle saison muséale débutera le dimanche 20 avril et le musée sera ouvert du mardi au dimanche, de 12 h 00 à 17 h 00, jusqu'au 19 octobre 2025. L'entrée est gratuite.

Renseignements :

Service Médias, Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)
Tél. +41 58 462 67 43, medien@bazg.admin.ch

Annexes :

xx photographies de l'exposition (source OFDF)

